

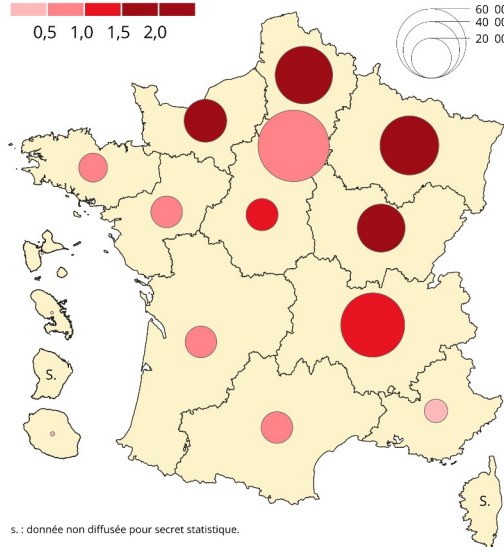
En 2023, en Auvergne-Rhône-Alpes, la filière automobile comprend plus d'un millier d'établissements et génère près de 5 milliards d'euros de valeur ajoutée. 51 300 emplois sont dédiés à l'automobile, soit 1,4 % de l'emploi régional. Les carrossiers, les équipementiers et la métallurgie portent la filière et regroupent la moitié de ses emplois. Une présence marquée des donneurs d'ordre dans la construction de véhicules distingue la filière, aussi fortement sous-traitante. Un établissement sur deux dépend d'une entreprise engagée dans la diversification.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 1 063 établissements disposent d'effectifs dédiés à l'automobile. Ils relèvent de 816 entreprises actives dans la conception, la fabrication, la transformation ou le recyclage de véhicules. 51 300 salariés travaillent ainsi pour la filière automobile ► **figure 1**. Ces emplois représentent 15,6 % de l'ensemble de la filière française et 1,4 % de l'emploi régional, contre 1,2 % en France. Auvergne-Rhône-Alpes est ainsi la deuxième région en volume d'emplois derrière l'Île-de-France.

► 1. Part des salariés de la filière automobile dans l'ensemble des salariés par région, en 2023

Part des salariés de la filière automobile en %
0,5 1,0 1,5 2,0

Nombre de salariés de la filière automobile
60 000
40 000
20 000



s. : donnée non diffusée pour secret statistique.

Source : Insee, enquête filière conception et fabrication de véhicules automobiles 2023, estimations annuelles d'emploi 2023 en base 2020.

La filière automobile génère 4,6 milliards d'euros, soit 1,5 % de la richesse dégagée régionalement, contre 1,2 % en France (hors Mayotte). Avec 89 250 euros de valeur ajoutée par salarié, la filière régionale se place au troisième rang national, derrière l'Île-de-France (141 865 euros) et au même niveau que le Grand Est (89 446 euros).

Les grands constructeurs (Stellantis, Renault Trucks) et équipementiers (Michelin, Valeo, Bosch Automotive) contribuent chacun à hauteur de 13 % de l'emploi régional dédié à l'automobile.

Un salarié de la filière sur quatre travaille dans le Rhône

Avec 12 340 salariés, le Rhône regroupe 24 % des salariés dédiés à l'automobile dans la région ► **figure 2** ; il génère aussi la valeur ajoutée la plus élevée (1,1 milliard d'euros). Seul département dont les établissements de la filière sont à majorité tertiaire, il concentre les fonctions d'ingénierie, de R&D et de services. L'Isère (7 650 salariés) et la Haute-Savoie (6 170) complètent le podium, avec des profils industriels. L'Ain (5 860 salariés) et le Puy-de-Dôme (5 450) figurent également parmi les départements comptant le plus de salariés de la filière automobile.

► 2. Effectifs et valeur ajoutée dédiés à l'automobile dans les établissements relevant d'entreprises de la filière, par département, en 2023

Département	Nombre d'établissements	Répartition des établissements (en %)		Nombre de salariés	Valeur ajoutée produite par la filière automobile (en millions d'euros)
		Industrie	Tertiaire		
Ain	116	72,4	27,6	5 900	495
Allier	28	s.	s.	2 300	187
Ardèche	35	74,3	25,7	3 800	255
Cantal	11	s.	s.	100	13
Drôme	66	62,1	37,9	1 100	76
Isère	149	62,4	37,6	7 600	834
Loire	94	84,0	16,0	3 600	246
Haute-Loire	30	76,7	23,3	1 500	98
Puy-de-Dôme	58	56,9	43,1	5 500	605
Rhône	251	49,8	50,2	12 300	1 146
Savoie	49	57,1	42,9	1 400	161
Haute-Savoie	176	86,9	13,1	6 200	461
Auvergne-Rhône-Alpes	1 063	67,0	33,0	51 300	4 577
France hors Mayotte	5 768	60,9	39,1	328 600	31 103

s. : donnée non diffusée pour secret statistique.

Source : Insee, enquête filière conception et fabrication de véhicules automobiles 2023.

Les constructeurs automobiles sont localisés principalement dans le Rhône, l'Ain et l'Ardèche ; les fabricants de pneumatiques dans le Puy-de-Dôme et la Loire ; la métallurgie dans le Puy-de-Dôme et la Savoie.

Un emploi sur deux est dédié aux carrossiers-équipementiers et à la métallurgie

La composante industrielle domine la filière régionale, avec 67 % des établissements et 82 % des effectifs. La fabrication de carrosseries et d'équipements automobiles et la métallurgie occupent une place importante dans le tissu productif local.

Les 258 établissements des carrossiers et équipementiers représentent 24 % des établissements et des emplois régionaux de la filière, des niveaux comparables au national.

Avec 48 salariés en moyenne par établissement, contre 59 pour l'ensemble de l'industrie régionale de la filière, ce secteur s'organise autour d'établissements de plus petite taille.

Les 241 établissements de la métallurgie correspondent à 23 % des établissements régionaux de la filière, au-dessus du niveau national (15 %), et emploient 16 % des salariés de l'automobile (11 % au niveau national). L'ancrage local y est fort : 89 % de l'emploi relève d'entreprises **mono** ou **quasi mono-régionales** (71 % au niveau national). Avec 35 salariés en moyenne, ce secteur est composé de structures de taille réduite.

Un sous-traitant sur deux est un établissement appartenant à un grand constructeur

La **sous-traitance** structure la filière, intervenant à différentes étapes de la chaîne de valeur : recherche et développement, logistique, fabrication et assemblage de composants.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 31 % des établissements de la filière automobile appartiennent à des entreprises donneuses d'ordre (29 % au niveau national). Cette part atteint 49 % dans la

► Méthodologie

Dans de rares cas, les entreprises n'ont pas renseigné les questions sur le type de sous-traitance : « sous-traitance de spécialité », « sous-traitance de capacité », et « sous-traitance de spécialité et de capacité ». La somme de ces trois variables peut donc être légèrement inférieure au total de la variable « a sous-traité ». Pour avoir le total de la sous-traitance de spécialité, il faut sommer « sous-traitance de spécialité » et « sous-traitance de spécialité et de capacité ». Pour avoir le total de la sous-traitance de capacité, il faut sommer « sous-traitance de capacité » et « sous-traitance de spécialité et de capacité ».

► Définition

Les entreprises **mono-régionales** regroupent les entreprises qui sont implantées dans une seule région. Les entreprises **quasi mono-régionales** représentent les entreprises dont au moins 80 % de l'effectif total est situé dans la même région.

Les **sous-traitants** sont les entreprises qui ont déclaré dans l'enquête avoir eu un ou plusieurs donneurs d'ordre en 2023. Les donneurs d'ordre sont les entreprises qui ont déclaré dans l'enquête avoir sous-traité tout ou partie de leur activité relevant de la filière automobile, parce qu'elles n'avaient pas le savoir-faire (sous-traitance de spécialité), les moyens de production suffisants (sous-traitance de capacité), ou les deux à la fois. Certaines entreprises peuvent être à la fois sous-traitantes et donneuses d'ordre.

La **diversification** dans la filière automobile désigne la stratégie par laquelle les acteurs de la filière développent leurs activités vers de nouveaux secteurs, de nouvelles technologies, de nouveaux produits ou de nouveaux marchés.

► Pour en savoir plus

- **Camille H., Chelly S., Lafrogne-Joussier R.**, « La filière automobile manufacturière en France entre 2010 et 2023 : entre recul et adaptation », Insee Analyses n° 116, février 2026.
- **Bouvier A., Camille H.**, « Le poids de la filière automobile française : 329 000 salariés et 1,1 % du PIB », Insee Première n° 2083, décembre 2025.

construction de véhicules, segment en bout de chaîne de valeur, où l'externalisation est structurellement plus élevée.

Les motivations pour sous-traiter sont l'accès au savoir-faire de leurs sous-traitants (67 % des cas) ou à leurs capacités de production (67 % également) ; 35 % des établissements ayant sous-traité combinent ces deux raisons ► **méthodologie**.

Parallèlement, 42 % des établissements de la filière appartiennent à des entreprises sous-traitantes, une part supérieure à la moyenne nationale (36 %). Au niveau sectoriel, cette proportion dépasse 70 % dans la métallurgie et la fabrication de pneumatiques, deux secteurs en amont, dont la production est quasi intégralement orientée vers la commande automobile.

Un établissement sur deux dépend d'une entreprise engagée dans la diversification

En 2023, la moitié des établissements de la filière dépendent d'entreprises engagées dans une stratégie de **diversification**, comme au niveau national, sous l'effet de la transition vers l'électrique, de la recherche sur la technologie de l'hydrogène, du développement des systèmes embarqués et de la concurrence internationale.

La stratégie de diversification la plus marquée se trouve dans la métallurgie (83 %), le reste de l'industrie (71 %) puis l'ingénierie et les études techniques (68 %). Dans la métallurgie, la diversification oriente l'activité vers trois axes privilégiés, en dehors de l'automobile : l'énergie, l'aéronautique et le ferroviaire. À l'inverse, la diversification, moins présente chez les carrossiers et équipementiers, très spécialisés dans l'automobile, est absente dans la fabrication et le rechapage de pneumatiques.

Dans la région, un quart des établissements appartiennent à des entreprises déclarant faire évoluer leur activité vers l'hybride ou l'électrique. Ainsi, 8 % des établissements conçoivent déjà exclusivement ce type de véhicules. Le marché national de l'électrique reste toutefois en phase de développement : en 2023, les voitures électriques représentent 17 % des ventes de voitures neuves et les hybrides rechargeables 9 %. La réglementation européenne devrait accélérer cette transition, avec un objectif de réduction de 90 % des rejets de CO₂ des flottes neuves fixé à 2035. Ce développement s'inscrit néanmoins dans un contexte de concurrence accrue des constructeurs asiatiques et de tensions sur l'approvisionnement en lithium et cobalt. Plusieurs constructeurs européens ont ainsi revu leurs objectifs d'électrification à la baisse. ●

Pierre-Pascal Housez, Alexandre Tillatte (Insee)

► Sources

L'enquête filière conception et fabrication de véhicules automobiles 2023 permet de fournir des informations qualitatives et quantitatives sur le rôle et le positionnement des entreprises de la filière automobile, l'activité économique et les adaptations et perspectives de la filière. L'enquête a été menée de septembre à décembre 2024 auprès de 13 500 unités légales. Les **estimations d'emploi** constituent la source de référence pour le suivi conjoncturel de l'emploi. Elles comptabilisent, annuellement et trimestriellement, le nombre de personnes en emploi en France (hors Mayotte). Les estimations annuelles portent sur l'emploi total au 31 décembre.

